



VILLE DE VIC SUR CERE
CANTAL

L'an deux mil vingt trois, le 23 mai à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 16 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, Mme Katia FRANCOIS, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;
M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES, Mme Laure DHELLEMES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Sébastien DELMAS, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, Mme Pascale DRELON-BEC, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : M. Michel LHUILLERY (pouvoir à Mme Katia FRANCOIS), M. François COURTINE (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Brigitte FONTANGE (pouvoir à M Vincent CASSAGNES), Mme Laurence CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU), M. Philippe LE REVEREND (pouvoir à Mme Dominique BRU)

Secrétaire de séance : Mme Katia FRANCOIS, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, Directrice Générale des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2023.024 :

Objet : Finances – Tarifs saisonniers municipaux 2023

LE CONSEIL,

(→ Voir en pièce jointe les tarifs saisonniers municipaux 2023).

M. Didier IRLANDE présente les tarifs saisonniers pour le camping, la piscine, les terrains de tennis et la maison des eaux.

LE CONSEIL,

CONSIDERANT la proposition et l'avis favorable de la commission finances du 16 mai 2023,
CONSIDERANT l'exposé de M. Didier IRLANDE, adjoint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : FIXE les tarifs saisonniers municipaux 2023 comme joint en annexe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Abstentions :
Votes Contre :
Votes Pour : 19

Affiché le

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,**

